

DELIBERATION N° 86/09-17 - REMUNERATIONS DIVERSES ET FRAIS DE
TRANSPORT ET DE MISSION : PERSONNEL ET
ELUS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été nécessaire de prévoir l'envoi en mission, incluant frais de déplacement, de participation à manifestations diverses, frais de vie ou relatifs à certains travaux spécifiques, de plusieurs membres de la Municipalité ou du personnel de la Commune de LUDRES pour lesquels le remboursement des frais afférents est demandé.

Il s'agit notamment d'autoriser les remboursements consécutifs à :

- la mission de représentation de M. KIELISZEK le 26 Avril 1986, pour 273 F à l'article 643,
- la mission de Madame IDOUX, Secrétaire Général, pour 200 F , réglés à l'article 6409 du budget en cours, et 160 F à l'article 6409,
- les frais de déplacement à rembourser du fait de la journée d'animation assurée par Madame VIDAL à la Bibliothèque Municipale, rémunération : 500 F à l'article 635-01 et déplacement article 661-01.
- les frais occasionnés à Monsieur STEMPEL , pour effectuer des prises de vue aériennes de LUDRES le 25 Mai 1986 : 200 F à l'article 6150 et 635-01 du budget,
- la mission d'étude sur la D.G.F. au Ministère de l'Intérieur effectuée par Monsieur ALIX le 26 Juin 1986 pour 334 F à l'article 661-01 du budget en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser les remboursements et dépenses afférents aux frais exposés ci-dessus.
- d'autoriser à l'avenir tous les remboursements de frais de déplacements aux élus ou aux fonctionnaires munis d'un ordre de mission dûment signé par le Maire.